

Décision Modificative N°1 2018

■ Session du 20 mars 2018

■ Avis présenté par Mme Anne Blanche, Rapporteure générale du Budget, au nom de la Commission « Finances, Prospective, Europe, Interrégionalité »

Entendues les interventions de MM. Xavier GUILLAUMA (CFDT), Daniel JURET (CGT-FO), Jérôme HANARTE (CFE-CGC), Gilles LATOURNERIE (CFTC),

Entendue l'intervention de M. Laurent DEJOIE, Vice-Président du Conseil régional et Président de la Commission « Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération Interrégionale, affaires européennes et coopération internationale »,

92 votants. Adopté par : 91 pour, 1 abstention, 0 contre.

Cette première Décision modificative pour 2018 porte uniquement sur les engagements pluriannuels sans modification ni des équilibres budgétaires ni des crédits de paiement annuels du Budget Primitif 2018 adopté en décembre 2017.

A l'exception du dossier relatif au « combat pour l'emploi local », les dossiers à l'ordre du jour de cette session n'entraînent pas de modification du Budget Primitif 2018.

Le montant des autorisations d'engagements est modifié en autorisation d'engagements (fonctionnement) pour 32 600 000 € et en autorisations de programmes (investissement) pour 760 000 €.

Ces autorisations supplémentaires concrétisent la programmation du **Plan de bataille pour l'emploi** proposé par le Conseil régional pour lequel le CESER présente un avis spécifique.

Les nouvelles autorisations d'engagements s'insèrent dans la mission budgétaire « Le combat pour l'emploi local » avec un volet orientation et formation professionnelle décomposé en :

- 1 160 000 € au titre du programme *Orientation professionnelle - Analyse et prospective de l'emploi et des formations*
- 4 600 000 € au titre du programme *Région Formation Prépa*
- 10 680 000 € au titre du programme *Région Formation Visa*
- 8 300 000 € au titre du programme *Région Formation Accès Emploi*
- 7 690 000 € au titre du programme *Conditions de vie des apprenants*
- 10 000 € au titre du programme *Soutien à la création et à la transmission d'entreprises*
- 160 000 € au titre du programme *Animation économique*

Les nouvelles autorisations de programme s'inscrivent aussi dans le cadre de la mission budgétaire « Le combat pour l'emploi local » avec :

- 520 000 € au titre du programme *Appui à la performance*
- 40 000 € au titre du programme *Appui aux filières, croissance bleue et croissance numérique*
- 200 000€ au titre du programme *Soutien à l'innovation*

Le CESER analyse cette DM1, démarche budgétaire nouvelle et inhabituelle, comme la volonté de la Région de traduire dans son budget ses intentions en matière d'emploi et d'agir à court terme avec un effort significatif sur cette mission dont l'enveloppe passe de 368 M€ à 401 M€ (soit près de 10%).

Il restera à préciser l'échéancier et les modalités de financement des modifications apportées ainsi que leur articulation avec le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) de l'Etat.

A cette occasion, le CESER renouvelle ses demandes visant à obtenir davantage d'informations prospectives à moyen terme sur le calendrier des engagements à prendre tant en investissement qu'en fonctionnement et des financements à mettre en œuvre.